

Cerep annonce la signature d'un accord de licence avec Théa pour le développement de son antagoniste LFA-1 dans l'ophtalmologie

Paris (France), 7 janvier 2009 - communiqué 2009/1

Cerep [Euronext : Cerep] annonce aujourd'hui la conclusion d'un accord de licence avec Théa pour le développement d'un antagoniste des récepteurs LFA-1 découvert par Cerep dans le cadre de sa collaboration avec Bristol-Myers Squibb. Le développement de ce composé destiné au traitement des maladies immuno-inflammatoires systémiques, avait été abandonné à la suite de l'observation d'effets hépatotoxiques après administration par voie orale.

En 2008, Cerep et Théa ont identifié une nouvelle application potentielle pour les antagonistes du récepteur LFA-1 dans le domaine de l'ophtalmologie. Dans ses nouvelles indications, le produit devrait être administré par voie topique locale, réduisant ainsi fortement le risque de survenance d'un effet toxique hépatique.

Les termes du contrat prévoient le versement d'un premier paiement à la conclusion du contrat puis le versement de paiements d'étapes, le premier devant intervenir au succès de la phase de preuve du concept que Théa initiera très prochainement. Ils prévoient également le versement de redevances lors de la commercialisation du produit.

«Théa, premier groupe pharmaceutique indépendant européen dédié à l'ophtalmologie, s'est toujours consacré à apporter des solutions thérapeutiques innovantes. Ce projet, très prometteur, pourrait ouvrir une nouvelle classe thérapeutique avec des potentialités multiples en ophtalmologie» a souligné Jean-Frédéric Chibret, Président des Laboratoires Théa.

«Nous sommes particulièrement heureux d'avoir conclu cet accord avec Théa, spécialiste reconnu du traitement des maladies ophtalmologiques. Nous sommes confiants dans le potentiel de réussite de ce projet, d'une part parce que le produit a préalablement montré son efficacité en phase II des essais cliniques dans une affection immuno-inflammatoire et d'autre part parce que le nouveau domaine d'utilisation thérapeutique et la dose moindre visés devraient permettre d'éviter la survenance des effets hépatotoxiques, résultant d'une administration orale, qui avait conduit à l'arrêt du programme original. Théa, par sa taille et son expérience dans le domaine, est le partenaire idéal pour la poursuite du développement de ce produit» a commenté Thierry Jean, Président-directeur général de Cerep.

■ Contact

Thierry Jean, Président-directeur général
Sophie Macault, General Counsel & Corporate Secretary
Tel. +33 (0)1 45 64 44 60
fincom@cerep.fr

Code ISIN FR0004042232
Euronext Paris
Euronext - Valeurs locales

Cerep SA
155 boulevard Haussmann
75008 Paris
France
tel + 33 (0)1 45 64 44 60
fax +33 (0)1 45 64 44 64
e-mail: fincom@cerep.fr
www.cerep.com

Cerep a pour mission d'apporter à l'industrie pharmaceutique des services pour la découverte et le développement de nouveaux médicaments. Dans ce but, Cerep a validé des solutions pour réduire le temps et le coût de développement en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant très précocement les molécules qui échoueront en développement. La Société a développé un savoir-faire unique s'appuyant sur les technologies de criblage et profilage *in vitro* et sur une base de données propriétaire – BioPrint® – qui permet de modéliser les effets cliniques des candidats-médicaments à partir de leurs propriétés moléculaires. Les technologies de Cerep bénéficient aujourd'hui à plus de 400 industriels pharmaceutiques ou sociétés de biotechnologies, parmi lesquels les plus grands groupes de l'industrie pharmaceutique.

Cerep a également développé un portefeuille de candidats-médicaments incluant des produits découverts en collaboration avec Sanofi-Aventis et Bristol-Myers Squibb et des produits issus de programmes de R&D internes dont un produit en phase I/II des essais cliniques dans le domaine du cancer. Ces programmes et les produits y afférant font l'objet de partenariats ou sont en cours de cession.

Les commentaires qui précèdent sur la situation financière et les résultats de Cerep peuvent contenir des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes. Les résultats effectifs de la Société peuvent être substantiellement différents de ceux anticipés dans ces informations prévisionnelles du fait de différents facteurs. Les facteurs de risque sont décrits dans le Document de référence de la Société.